



## Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

### Communiqué de presse

Bienne, le 2 juillet 2013

## Pour un renforcement de la minorité francophone et du bilinguisme dans la région biennoise

Le Conseil municipal de Bienne, le Conseil municipal d'Evilard et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) se sont adressés ensemble au Gouvernement bernois, au sujet de l'évolution des mesures de protection de la minorité francophone dans la région biennoise. Cette démarche s'inscrit en marge des travaux sur la définition d'un « statu quo plus » pour le Jura bernois, travaux auxquels les autorités de Bienne et d'Evilard et le CAF participent à titre consultatif, via la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ).

Bienne, Evilard et le CAF demandent principalement au Gouvernement bernois d'étudier une réorganisation territoriale de la région Bienne-Seeland. L'organisation actuelle est très complexe, surtout en termes d'usage des langues : les autorités régionales sont bilingues, mais la région couvre deux arrondissements (Biel/Bienne et Seeland), dont un seul est bilingue. L'arrondissement et la Préfecture de Biel/Bienne, bilingues, regroupent 19 communes, dont deux bilingues et 17 alémaniques. Les règles sont encore différentes en termes de cercle électoral et de région judiciaire, d'où un enchevêtrement complexe, qui nuit à la compréhension des citoyennes et citoyens. Il s'agirait d'unifier les périmètres, pour couvrir si possible une même zone, bilingue, correspondant plus ou moins à l'agglomération biennoise.

Dans leur courrier commun, les autorités de Bienne, d'Evilard et le CAF demandent aussi une extension du périmètre d'action du CAF. Actuellement, celui-ci couvre uniquement l'ancien district bilingue de Bienne, à savoir les communes de Bienne et d'Evilard. Sans toucher au monolinguisme alémanique des autres communes de l'arrondissement de Biel/Bienne, il devrait être possible d'étendre le périmètre d'action du CAF, pour tout ce qui concerne les questions de langues d'autorités bilingues. Cette extension répondrait à une proposition de l'étude CEAT du professeur Schuler, étude commandée par le canton de Berne et publiée en avril 2011 (au sujet de l'avenir du bilinguisme biennois, en lien avec la Question jurassienne). Une telle mesure répondrait aussi à la réalité du terrain : il arrive que des citoyennes et citoyens francophones de la région du Seeland s'adressent au CAF.

Le Conseil municipal de Bienne, le Conseil municipal d'Evilard et le CAF prient le Gouvernement d'intégrer ces propositions en marge des réflexions sur le « statu quo plus » du Jura bernois. Il ne s'agit en aucun cas de freiner ces travaux, mais il convient de réfléchir parallèlement à des améliorations possibles de la protection de la minorité francophone du district bilingue de Bienne, protection qui relève de la même loi que celle sur le Statut particulier du Jura bernois. D'autres observations biennoises, cette fois en lien avec les propositions du Conseil du Jura bernois, ont aussi été adressées au Conseil-exécutif dans ce courrier commun. Elles feront l'objet d'une communication ultérieure, après la publication par les autorités cantonales du rapport intermédiaire sur le « statu quo plus ».

Les propositions biennoises visent à un renforcement de la minorité francophone. Elles contribuent donc au développement du bilinguisme cantonal.

## **Pour la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes**

Le maire de Bienne	Le maire d'Evilard	Le président du CAF
Erich Fehr	Daniel Nussbaumer	Philippe Garbani
La chancelière	Le secrétaire communal	Le secrétaire général
Barbara Labbé	Christophe Chavanne	David Gaffino

### **Personnes de contact :**

- Ville de Bienne : M. Erich Fehr, maire de Bienne, 032 326 11 01 (de 10h30 à midi)
- CAF : M. Philippe Garbani, président du CAF et de la DBAJ, 078 897 57 36 (de 9h00 à 11h00 ou de 14h00 à 17h00)